

COMPTES ANNUELS

ASS ECAUT

301 ROUTE DE BREGNY

74250 VIUZ EN SALLAZ

Tél. 04 50 36 99 95

Exercice clos le 31/08/2024

APE : 8532Z-

SIRET : 34960500600015

EXPERTISE ET COMPTABILITE DE SAVOIE

310 avenue Marie Curie – Europa 2

Tél : 04 50 95 38 80

74160 ARCHAMPS

Fax : 04 50 95 38 70

Sommaire

<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	<i>1</i>
<i>Comptes annuels</i>	<i>2</i>
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
<i>Liasse fiscale</i>	<i>15</i>

Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/12/2008, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association ECAUT relatifs à l'exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	2 491 787
Total des ressources	535 032
Résultat net comptable (Excédent)	106 767

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à ARCHAMPS
Le 21/11/2024

GAVARD FREDERIC
EXPERT COMPTABLE

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 572	12 409	162	169
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 176	4 087	16 088	14 007
Constructions	3 431 711	2 610 136	821 575	774 787
Installations techniques, matériel et outillage	678 946	485 442	193 504	196 126
Autres immobilisations corporelles	238 803	196 699	42 105	63 584
Immob. en cours / Avances et acomptes	2 148		2 148	4 743
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	123 120		123 120	123 120
Prêts	700		700	
Autres immobilisations financières	148		148	148
ACTIF IMMOBILISE	4 508 324	3 308 774	1 199 550	1 176 684
Stocks				
Matières premières et autres approv.	25 950		25 950	20 107
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 909		3 909	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 016		7 016	1 911
Autres créances	540 100		540 100	611 707
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	685 434		685 434	502 546
Charges constatées d'avance	29 827		29 827	16 961
ACTIF CIRCULANT	1 292 236		1 292 236	1 153 231
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	5 800 561	3 308 774	2 491 787	2 329 915

Bilan

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	482 461	482 461
Ecarts de réévaluation	248 829	248 829
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-61 602	-201 967
RESULTAT DE L'EXERCICE	106 767	140 365
Subventions d'investissement	1 246 586	1 245 584
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	2 023 042	1 915 273
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	121 391	53 084
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	121 391	53 084
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	186 273	224 303
Découverts et concours bancaires	84	1 782
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	186 357	226 085
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 122	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 257	22 336
Dettes fiscales et sociales	81 033	100 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 779	6 410
Autres dettes	1 200	2 431
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 605	3 680
DETTES	347 354	361 558
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 491 787	2 329 915

Compte de résultat

	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	%	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	120 101	7,86	121 420	7,83	-1 319	-1,09
Production vendue	414 612	27,12	448 584	28,93	-33 972	-7,57
Production stockée						
Production immobilisée	1 195	0,08	985	0,06	209	21,24
Subventions d'exploitation	993 556	65,00	980 264	63,22	13 292	1,36
Reprises et Transferts de charge	6 998	0,46	40 350	2,60	-33 352	-82,66
Cotisations	320	0,02	300	0,02	20	6,67
Autres produits	5 385	0,35	5		5 380	NS
Produits d'exploitation	1 542 166	100,89	1 591 909	102,67	-49 742	-3,12
Achats de marchandises	117 961	7,72	118 550	7,65	-589	-0,50
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	178 040	11,65	209 878	13,54	-31 838	-15,17
Variation de stock de matières premières	-5 843	-0,38	-1 582	-0,10	-4 261	269,31
Autres achats non stockés et charges externes	218 114	14,27	242 308	15,63	-24 194	-9,98
Impôts et taxes	29 056	1,90	28 001	1,81	1 055	3,77
Salaires et Traitements	599 227	39,20	607 508	39,18	-8 280	-1,36
Charges sociales	217 859	14,25	220 568	14,22	-2 709	-1,23
Amortissements et provisions	235 473	15,40	152 265	9,82	83 207	54,65
Autres charges	25 657	1,68	19 931	1,29	5 727	28,73
Charges d'exploitation	1 615 543	105,69	1 597 426	103,02	18 118	1,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	-73 377	-4,80	-5 517	-0,36	-67 860	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	24 252	1,59	12 386	0,80	11 866	95,80
Charges financières	1 834	0,12	2 155	0,14	-321	-14,89
Résultat financier	22 418	1,47	10 231	0,66	12 187	119,11
RESULTAT COURANT	-50 959	-3,33	4 714	0,30	-55 673	NS
Produits exceptionnels	161 405	10,56	141 770	9,14	19 635	13,85
Charges exceptionnelles	3 679	0,24	6 119	0,39	-2 441	-39,89
Résultat exceptionnel	157 726	10,32	135 651	8,75	22 075	16,27
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	106 767	6,98	140 365	9,05	-33 598	-23,94
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	27 996		26 782		1 214	4,53
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits	27 996		26 782		1 214	4,53
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole	27 996		26 782		1 214	4,53
Total des charges	27 996		26 782		1 214	4,53

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
ECAUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 2 491 787 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 106 767 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois,
recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/11/2024 par les dirigeants de l'école.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 347	224		12 572
Immobilisations incorporelles	12 347	224		12 572
– Terrains	20 176			20 176
– Constructions sur sol propre	2 488 163			2 488 163
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	809 028	134 521		943 548
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	647 957	42 593	11 604	678 946
– Installations générales, agencements aménagements divers	32 161		1 347	30 814
– Matériel de transport	123 133	7 810	6 434	124 508
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 079	10 402		83 481
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	4 743		2 595	2 148
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 198 440	195 326	21 980	4 371 784
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	123 120			123 120
– Prêts et autres immobilisations financières	148	700		848
Immobilisations financières	123 268	700		123 968
ACTIF IMMOBILISE	4 334 055	196 250	21 980	4 508 324

Notes sur le bilan

Les flux s’analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l’actif circulant				
Acquisitions	224	195 326	700	196 250
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l’exercice	224	195 326	700	196 250
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l’actif circulant				
Cessions		21 980		21 980
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l’exercice		21 980		21 980

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	12 178	231		12 409
Immobilisations incorporelles	12 178	231		12 409
– Terrains	6 169	730		4 087
– Constructions sur sol propre	2 090 582	32 789		2 123 372
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	431 822	54 943		486 764
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	451 831	45 215	11 604	485 442
– Installations générales, agencements aménagements divers	23 983	1 046	1 347	23 682
– Matériel de transport	83 614	23 778	3 062	107 142
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 192	8 684		65 875
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 145 193	167 185	16 013	3 296 365
ACTIF IMMOBILISE	3 157 371	167 416	16 013	3 308 774

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 577 791 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	700		700
Autres	148		148
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 016	7 016	
Autres	540 100	540 100	
Charges constatées d'avance	29 827	29 827	
Total	577 791	576 943	848
Prêts accordés en cours d'exercice	700		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS – RRR À OBTENIR	148
ETAT – PRODUITS À RECEVOIR	401 644
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	8 532
Total	410 324

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	53 084	32 557			85 641
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions		35 750			35 750
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	53 084	68 307			121 391
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		68 307			
Financières					
Exceptionnelles					

Il a été provisionné un montant de 35 750 euros soit 50% de la dépense pour sécuriser la charpente d'un bâtiment dans le cas où cette partie ne serait pas subventionnée étant donné le contexte financier particulièrement difficile notamment en la matière pour les collectivités locales.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 346 232 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	84	84		
– à plus de 1 an à l'origine	186 273	99 233	77 663	9 377
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 257	47 257		
Dettes fiscales et sociales	81 033	81 033		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 779	5 779		
Autres dettes (**)	1 200	1 200		
Produits constatés d'avance	24 605	24 605		
Total	346 232	259 192	77 663	9 377
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 030			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	36 912
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	908
PRIMES DE BILAN CAP	40 000
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	6 201
DIVERS – CHARGES À PAYER	400
Total	84 421

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	29 827		
Total	29 827		

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	18 455		
CONTRIBUTION SCOLAIRE	6 150		
Total	24 605		

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2024	
Exercice ouvert le		01/09/2023		et clos le		31/08/2024		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe									Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
ASS ECAUT											
SIRET		3 4 9 6 0 5 0 0 6 0 0 0 1 5									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
301 ROUTE DE BREGNY 301 ROUTE DE BREGNY 74250 VIUZ EN SALLAZ											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées Enseignement secondaire technique ou professionnel							Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal					Déficit			0	
		Bénéfice imposable à 15 %			0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)			
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
								Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.											
H COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire :											
- du comptable : SA EXPERTISE ET COMPTABILITE DE SAVOIE											
310 avenue Marie Curie - Europa 2 74160 ARCHAMPS Tél : 04 50 95 38 80											
- du conseil :											
Tél :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
Tél :											
- N° d'agrément :											

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐
- 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de l’entité désignée :
- 3 – Si vous êtes l’entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de la société tête de groupe :
- 4 – Si vous n’êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l’Etat de résidence et le numéro d’identification fiscal de l’entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			4	5	6	7	8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT															Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise 301 ROUTE DE BREGNY 74250 VIUZ EN SALLAZ															Durée de l'exercice précédent* 12																													
Numéro SIRET* 34960500600015															Néant *																													
															Exercice N clos le, 31/08/2024																													
															Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)															AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *													AB										AC																			
		Frais de développement *													CX										CQ																			
		Concessions, brevets et droits similaires													AF					12 571					AG					12 409					162									
		Fonds commercial (1)													AH										AI																			
		Autres immobilisations incorporelles													AJ										AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles													AL										AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains													AN					20 175					AO					4 087					16 088									
		Constructions													AP					3 431 711					AQ					2 610 136					821 575									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels													AR					678 946					AS					485 442					193 504									
		Autres immobilisations corporelles													AT					238 803					AU					196 698					42 104									
		Immobilisations en cours													AV					2 147					AW										2 147									
		Avances et acomptes													AX										AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence													CS										CT																			
		Autres participations													CU										CV																			
		Créances rattachées à des participations													BB										BC																			
		Autres titres immobilisés													BD					123 120					BE										123 120									
		Prêts													BF					700					BG										700									
		Autres immobilisations financières*													BH					148					BI										148									
	TOTAL (II)															BJ					4 508 324					BK					3 308 773					1 199 550								
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements													BL					25 950					BM										25 950								
En cours de production de biens													BN										BO																					
En cours de production de services													BP										BQ																					
Produits intermédiaires et finis													BR										BS																					
Marchandises													BT										BU																					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes													BV					3 909					BW										3 909									
		Clients et comptes rattachés (3)*													BX					7 016					BY										7 016									
		Autres créances (3)													BZ					540 099					CA										540 099									
		Capital souscrit et appelé, non versé													CB										CC																			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :													CD										CE																			
		Disponibilités													CF					685 433					CG										685 433									
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*													CH					29 826					CI										29 826									
	TOTAL (III)													CJ					1 292 236					CK										1 292 236										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)													CW																														
	Primes de remboursement des obligations (V)													CM																														
	Ecart de conversion actif* (VI)													CN																														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)													CO					5 800 560										1A					3 308 773					2 491 786					
Renvois : (1) Dont droit au bail :															(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes										(3) Part à plus d'un an										CR									
Clause de réserve de propriété :*					Immobilisations :										Stocks :										Créances :																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			ASS ECAUT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	482 461	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	248 829	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(61 601)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	106 766	
	Subventions d'investissement			DJ	1 246 586	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 023 042	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	121 391	
	TOTAL (III)			DR	121 391	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	186 357	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 121	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	47 257	
	Dettes fiscales et sociales			DY	81 032	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 779	
	Autres dettes			EA	1 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	24 605	
TOTAL (IV)			EC	347 353		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 491 786		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	248 829
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	259 191
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	83	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	120 100	FB		FC	120 100			
	Production vendue {	biens *	FD	352 229	FE		FF	352 229			
		services *	FG	62 381	FH		FI	62 381			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	534 712	FK		FL	534 712			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN	1 194			
	Subventions d'exploitation						FO	993 556			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	6 997			
	Autres produits (1) (11)						FQ	5 705			
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 542 166			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	117 960			
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	178 039			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(5 843)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	218 113			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	29 055			
	Salaires et traitements*						FY	599 227			
	Charges sociales (10)						FZ	217 859			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		HS		GA	167 165			
			– dotations aux provisions*				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	68 307			
	Autres charges (12)						GE	25 657			
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 615 543				
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(73 377)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	24 251			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
			Total des produits financiers (V)				GP	24 251			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 833			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
			Total des charges financières (VI)				GU	1 833			
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	22 417				
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(50 959)				

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

☒
☐

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	157 654	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	161 404	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	56	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	3 622	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	3 678	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	157 726	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 727 822	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 621 055	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	106 766	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX		
	(9)	Dont transferts de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5								A1	6 824	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires		A9		A4	138	
				Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion								56			
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés								3 622			
Libéralités perçues										4 153		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion										153 501		
Produits des cessions d'éléments d'actif										3 750		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 622
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	3 678
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	4 153
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	153 501
Produits des cessions d'éléments d'actif	3 750
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	161 404

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	12 347	KE		KF	224			
CORPORELLES	Terrains					KG	20 175	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 488 162	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	809 027	KQ		KR	134 521		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	647 957	KT		KU	42 592		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	32 161	KW		KX			
		Matériel de transport*					KY	123 132	KZ		LA	7 810		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	73 079	LC		LD	10 402		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	4 742	LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	4 198 439	LO		LP	195 325			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés					1P	123 120	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	148	1U		1V	700				
TOTAL IV					LQ	123 268	LR		LS	700				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 334 054	ØH		ØJ	196 250				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	12 571	1X					
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	20 175	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	2 488 162	MC					
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	943 548	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	11 603	MK	678 946	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	1 347	MN	30 813	MO					
		Matériel de transport	IV		MP	6 434	MQ	124 508	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	83 481	MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	2 595	NA	2 147	NB					
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III		IY		NG	21 980	NH	4 371 784	NI					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ						
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	123 120	2D						
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	848	2G						
TOTAL IV		13		NJ		NK	123 968	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	21 980	ØL	4 508 324	ØM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/08/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE	12 178				PF	231				PG					PH	12 409			
TOTAL I				RK	12 178				RM	231				RN					RO	12 409			
Terrains				PI	6 169				PJ	730				PK					PL	4 087			
Constructions	Sur sol propre			PM	2 090 582				PN	32 789				PO					PQ	2 123 371			
	Sur sol d'autrui			PR					PS					PT					PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	431 821				PW	54 942				PX					PY	486 764			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	451 830				QA	45 214				QB	11 603				QC	485 442			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	23 983				QE	1 045				QF	1 347				QG	23 681			
	Matériel de transport			QH	83 613				QI	23 778				QJ	3 062				QK	107 141			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	57 191				QM	8 683				QN					QO	65 875			
	Emballages récupérables et divers			QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU	3 145 192				QV	167 184				QW	16 012				QX	3 296 364			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	3 157 371				ØP	167 415				ØQ	16 012				ØR	3 308 773			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES								Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO									
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ECAUT</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	53 084	4Y	32 557	4Z		5A	85 641
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP	35 750	EQ		ER	35 750
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	53 084	TV	68 307	TW		TX	121 391
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06				07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	173	6U		6V	173	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	173	TY		TZ	173	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	53 257	UB	68 307	UC	173	UD	121 391
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	68 307	UF	173			
			UG						
			UJ						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	700	UR		US	700		
	Autres immobilisations financières				UT	148	UV		UW	148		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	7 016		7 016				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* U0)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	50		50				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	14 741		14 741				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	516 628		516 628				
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	8 679		8 679				
	Charges constatées d'avance				VS	29 826		29 826				
	TOTAUX				VT	577 791	VU	576 943	VV	848		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	700						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	83		83					
		à plus d'1 an à l'origine		VH	186 273		99 233		77 663		9 376	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	47 257		47 257					
Personnel et comptes rattachés				8C	40 915		40 915					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	32 491		32 491					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	85		85					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	7 540		7 540					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	5 779		5 779					
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 200		1 200					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L	24 605		24 605					
TOTAUX				VY	346 231	VZ	259 191		77 663		9 376	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	38 029	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/08/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	106 766		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	32 557	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	32 557					
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %							I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					ZN					
										WN					
										WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR	139 323				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs							WV					
										WH					
										WP					
										WW					
										XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6					
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ					
			Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(		Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG			
			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI						
			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{		bénéfice (I moins II)		XI	139 323			
									déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													XL	139 323	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN		XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	639 132
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	139 323
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	499 808
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	499 808
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
provision pour indemnités de retraite			8X	32 557 8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	32 557 YO
			↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	(201 966)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	140 364				ZD					
	Prélèvements sur les réserves		0E					ZE					
								ZF					
	TOTAL I		0F	(61 601)				ZG	(61 601)				
										TOTAL II		ZH	(61 601)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	4 041			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			)	XQ	6 548			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	3 673			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	23 406			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	15 841		)	ST	180 443			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	218 113			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	130			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			)	9Z	28 925			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	29 055			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	73 210			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	52 676			
DIVERS	- Montant brut des salaires *								0B	591 516			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT							Néant ☐ *						
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE													
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥		
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe											
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧			Court terme ⑨		Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪		
								19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
I. Immobilisations*	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice											
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme											
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *											
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						127						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						(A)	(B) (ventilation par taux)				(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation
ASS ECAUT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
JPV COMPRESSEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/01/2003	5 085		5 085					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CONVERSE T INSTAL R	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/03/2008	345		345					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ANNECY ELECTRO OBD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/2008	1 190		1 190					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ISNARD BLOCS NEONS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	13/04/2007	1 347		1 347					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE VERTICALE 500L	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/10/2012	1 659		1 659					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SECHEUR FRIGORIQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/11/2016	1 900		1 900					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KARCHER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2016	1 350		1 350					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MES KARCHER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2016	74		74					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Modus 6980 yk 74	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/10/2019	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
megane 2933 xp 74	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/12/2019	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VOLVO S 40 - BN 472	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/10/2020	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Alfa romeo 156 - Eg	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/11/2020	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
citroen ax1 - at 90	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/03/2021	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RENAULT MEGANE AB-8	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(250)				
	01/04/2022	500		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		250		(250)					

Désignation
ASS ECAUT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
FIAT PANDA AR-735-B	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1 250				
	05/05/2022	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1 250	1 250					
FIAT FIORINO 8604-T	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/02/2023	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KANGOO - BZ-421-QH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	2 269				
	10/05/2023	500		269					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		230	2 500	2 269					
TOLEDO SEAT - 2979	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/06/2023	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
mes panda ar-735-bl	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 272)				
	01/12/2023	1 312		40					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1 272	(1 272)						
mes kangoo bz-421-q	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 868)				
	01/12/2023	1 871		2					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1 868	(1 868)						
scenic bz-057-rc	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/10/2023	250		250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT

Néant☒*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)^❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)^❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		col ❹= ❷+❸-❹-❺
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUT

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT																		Néant ☐		*			
Exercice ouvert le : 01/09/2023 et clos le : 31/08/2024																		Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																							
Effectifs moyens du personnel																		YP		18			
Dont apprentis																		YF					
Dont handicapés																		YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																							
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		OA		534 712			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		OT					
TOTAL 1																		OX		534 712			
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OH		5 705			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE		1 194			
Subventions d'exploitation reçues																		OF		993 556			
Variation positive des stocks																		OD		5 843			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI		6 824			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT					
TOTAL 2																		OM		1 013 123			
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats																		ON		366 494			
Variation négative des stocks																		OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																		OR		141 071			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OW		25 657			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		OY					
TOTAL 3																		OJ		533 223			
IV		Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		1 014 613	
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																		SA		1 014 613			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		534 712			
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		18			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX					
Période de référence																		GY		0 1 / 0 9 / 2 0 2 3		GZ 3 1 / 0 8 / 2 0 2 4	
Date de cessation																		HR					

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXERCICE CLOS LE

31/08/2024

N° SIRET

34960500600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS ECAUT

ADRESSE (voie)

301 ROUTE DE BREGNY

CODE POSTAL

74250

VILLE

VIUZ EN SALLAZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/08/2024

N° SIRET

34960500600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS ECAUT

ADRESSE (voie)

301 ROUTE DE BREGNY

CODE POSTAL

74250

VILLE

VIUZ EN SALLAZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group